

SEPTEMBRE : À VOS COMPTEURS D'EAU !

LECTURE À FAIRE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES

À tous les propriétaires de la Municipalité de Saint-Bernard, il est temps de transmettre **la ou les** lectures de **votre ou vos** compteurs d'eau. Si vous êtes locataire, veuillez aviser votre propriétaire qu'il est temps de faire la lecture.

Voici les 2 façons de nous faire parvenir la lecture de votre compteur d'eau en ligne :

1. En scannant le code QR suivant avec votre cellulaire ou votre tablette afin de remplir le formulaire en ligne;
2. En vous rendant dans la section **Municipalité / Compteur d'eau et eau potable**, de notre site Internet au : saint-bernard.quebec



Si vous êtes dans l'incapacité de nous transmettre la lecture en ligne, veuillez communiquer avec Caroline au 418 475-6060 poste 101, elle se fera un plaisir de le remplir en ligne avec vous.

IMPORTANT

Chaque propriétaire est responsable de nous transmettre en ligne la lecture de son/ses compteur(s) d'eau **avant le 30 septembre 2026**. Selon le règlement no. 368-2024, **une pénalité de 300 \$ à 600 \$** sera chargée au propriétaire **à partir du 1^{er} octobre** pour chaque compteur d'eau sans lecture.

VALIDATION PAR PHOTO OBLIGATOIRE POUR CERTAINES RUES

Si votre propriété est située dans l'une des rues mentionnées ci-dessous, vous devez remplir le formulaire en ligne **et** envoyer une photo du compteur d'eau par courriel à admin@saint-bernard.quebec :

2^e Avenue
Rue du Boisé
Rue du Cap

Rue des Chênes
Rue des Érables
Rue Garon

Rue Lamontagne
Rue des Pins

Merci de votre habituelle collaboration.